
Universel / Général / Particulier / Singulier

Universel :

- Renvoie à « l'univers », ie la totalité de ce qui peut être conçu, ce qui exclut donc l'exception.
- qui concerne tous les individus d'un ensemble sans exception.
- Aristote : « L'universel, ce qui s'applique à tous les cas, est impossible à percevoir, car ce n'est ni une chose déterminée, ni un moment déterminé, sinon ce ne serait pas un universel, puisque nous appelons universel ce qui est toujours et partout », (*Organon – Seconds analytiques*, Livre I, 31)

Général :

- Concerne le genre, ie représente la catégorie logique qui renvoie à un grand ensemble possédant des caractéristiques communes ;
- qui concerne la grande majorité des individus d'un ensemble, mais pas tous.

Particulier :

- renvoie à « partie » ou « particule » ;
- qui concerne une partie seulement des individus d'un ensemble.

Singulier :

- Du latin : « singularis » = « seul »
- qui concerne un seul individu d'un ensemble.